

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date du Conseil Municipal**  
**3 décembre 2022**  
**Date de convocation**  
**28 novembre 2022**

**Nombre de Conseillers**  
**En exercice : 29**  
**Présents : 27**  
**Votants : 29**

L'an deux mille vingt-deux, le trois décembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

**Présents** : M. M. COËNT, Mme L. DOMET-GRATTIERI, M. T. RYO, Mme L. LE COADOU, M. D. NEUHAARD, Mme A. RAINGUE-GICQUEL, M. L. PONNELLE, Mme L. HEGWEIN, M. P. GOYAL, M. D. AMISSE, Mme F. PAYEN, M. D. MOURGUES, Mme M.A. GUEDES, Mme L. THILL, Mme G. KERLEAU, M. S. BLOCH, Mme L. PRECIGOUT, M. C. BAHOLET, Mme A. DANET, M. G. DERVAL, M. T. CHEVALIER, M. B. GUEGAN, Mme A. DURAND, M. P. HASPOT, M. R. MORIN, Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF, Mme D. BOURMAUD

**Pouvoirs ont été donnés :**

M. L. BELBEOCH           à           M. P. HASPOT  
Mme C. MATHIEU       à           Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité.

Madame Lise-Armelle BERGONZI, Directrice Générale des Services, a été nommée auxiliaire à ladite secrétaire pour cette séance.

**61.12.2022**

**ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

L'élection des Adjoint.e.s au Maire, dans les communes de plus de 1000 habitants, s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes.

Selon la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

« Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel à candidature, les listes suivantes sont proposées :

- Liste de M. COËNT :
  - Laurence DOMET-GRATTIERI
  - Thierry RYO
  - Laurence LE COADOU
  - David NEUHAARD
  - Anne RAINGUE-GICQUEL
  - Laurent PONNELLE
  - Lucile HEGWEIN
  - Pascal GOYAL
  
- Liste de Mme GOSLIN-GUIHÉNEUF :
  - Pascal HASPOT
  - Christelle MATHIEU-ODIAU
  - Raynald MORIN
  - Dorothée BOURMAUD
  - Loïc BELBEOCH

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin**

- \* Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- \* À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
- \* Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 29
- \* Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Liste de M. COËNT : 23 (vingt-trois) voix
- Liste de Mme GOSLIN-GUIHÉNEUF : 6 (six) voix

La liste de M. COËNT, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés :

- Laurence DOMET-GRATTIERI 1<sup>ère</sup> adjointe,
- Thierry RYO 2<sup>ème</sup> adjoint
- Laurence LE COADOU 3<sup>ème</sup> adjointe
- David NEUHAARD 4<sup>ème</sup> adjoint
- Anne RAINGUE-GICQUEL 5<sup>ème</sup> adjointe
- Laurent PONNELLE 6<sup>ème</sup> adjoint
- Lucile HEGWEIN 7<sup>ème</sup> adjointe
- Pascal GOYAL 8<sup>ème</sup> adjoint

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;  
**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 60.12.2022 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 8.

**Pour extrait conforme**  
**Le Maire, Mathieu COËNT**



**Le secrétaire de séance,**  
**Laurence DOMET-GRATTIERI**



Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **09 DEC. 2022**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **09 DEC. 2022**

Fait à Saint-André des Eaux, le : **09 DEC. 2022**